

Bruxelles, le 30 juin 2026
(OR. en)

10930/26

Dossier interinstitutionnel:
2026/0146(NLE)

FISC 232
ECOFIN 870

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution (UE) 2017/784 autorisant la République italienne à appliquer une mesure particulière dérogatoire aux articles 206 et 226 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 17 juin 2026, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative à la question visée en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10872/26;
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

¹ Doc. 10751/26.
